Les ouvriers de la surface

La grande majorité de l'assemblée est pour la journée de huit heures. Mais pour l'amendement Ainé, en sens de l'après-midi, on n'obtenait l'examen de la dernière proposition à l'ordre du jour.

Aucune distinction ne sera faite entre le travailleurs de l'industrie minière travaillant à la surface et ceux qui travaillent sous terre et travaillent la journée de 8 heures.

Cette proposition a été introduite par le délégué français, est défendue tout d'abord par M. Calvignac.

Pour la France, (Barnaley) déclare que la délégation anglaise se trouve dans une situation difficile pour trancher cette question. Nous avons, dit-il, en Angleterre, créé un nouvelle catégorie de travailleurs de journée de huit heures et d'ores et déjà gagnée pour les ouvriers qui travaillent dans les mines de fer. Il ne peut pas se rétracter à reconnaître la justice de nos revendications. C'est un superbe résultat et tous les mineurs du continent se réjouiront de cette victoire. Tout arrive à son heure. Commençons par obtenir partout la journée de huit heures en faveur de ceux que nos frères qui sont le plus exposés aux dangers des inondations et du grisou. Nous nous occuperons des autres ensuite.

M. Pieckout, de Liége, et M. Zinger, délégué autrichien, soutiennent qu'il y a une question de solidarité ouvrière en jeu, et qu'il faut réclamer la journée de 8 heures pour tous les salariés en général.

M. Wilchouse (Rochdale) dit que la délégation anglaise est sympathique à la proposition en principe ; mais elle se réserve pour le moment : elle ne votera ni oui ni non.

Le congrès ajourne à 9 heures.

Séance de l'après-midi

Sur la demande de M. Calvignac, le Congrès maintient sa résolution d'inscrire la question de la nationalisation du sol à l'ordre du jour du prochain Congrès.

On reprend la discussion sur la proposition tendant à inscrire la réalisation de la journée de huit heures pour les ouvriers de la surface parmi les revendications du Congrès.

M. Callewaert, belge, dit qu'il n'a pas reçu mandat de voter sur cette question, à laquelle il est favorable en principe. Il estime que les mineurs de la surface obtiendront rapidement gain de cause dès que la loi admettra les huit heures pour les ouvriers du fond.

MM. Schroeder, allemand, Delbourne, bohrain, Abraham, gallois, parlent en faveur de la réalisation des huit heures pour tous les ouvriers.

M. Cavanas ajoute : « Si nous abandonnons les ouvriers de la surface, ils nous abandonneront quand l'heure de la lutte sonnera. »

On procède au vote. La proposition est adoptée par 390.000 voix (représentées) et 500.000 abstentions (45.000 belges et 460.000 anglais.

L'inspection dans les mines

Le Congrès reprend la discussion sur les inspecteurs ouvriers dans les mines.

M. Callewaert, belge, soutient l'amendement ainsi que les délégués français Calvignac et Rondel.

M. Cadot, français, ancien inspecteur des mines, fournit quelques renseignements sur la loi instituant les délégués à l'inspection.

M. Hurt, anglais, propose que le délégué inspecteur soit désigné par les ouvriers et nommé par l'Etat.

M. Schroeder, allemand, combat cette proposition avec vivacité car les gouvernements se sont pas compétents en la matière.

Finalement, le congrès rejette la proposition des belges et vote les articles 7 et 8 du programme portant qu'il faut augmenter le nombre des inspecteurs et que l'inspecteur doit travailler ou avoir travaillé dans les mines. (Applaudissements.)

Séance levée.

LES GRÈVES DANS LA RÉGION

A Roubaix

Dès jour en jour les grèves qui s'étaient déclarées dans notre ville diminuent ; ainsi que nous l'avons annoncé hier celle de chez MM. Motte et Deleschuse est complétement terminée.

Au tissage Dubar-Toulemonde le nombre des grévistes est réduit à 50. Aux filatures Cavroit-Lagache et R. Lefebvre, aucun changement.

A Armentières

Jusqu'à onze heures, la délégation de la grève du tissage Villard, Castelbon et Vial, a eu un long entretien avec l'administration municipale.

Pendant ce temps, pour donner plus de force à la démarche de leurs délégués, les grévistes sont sortis leurs femmes et enfants, *se sont massés en silence aux abords de l'Hôtel-de-Ville.*

A midi, délégués et manifestants se sont réunis à la Brasserie Humanitaire.

La délégation est montée à la tribune et, par l'organe du citoyen Nevejans, a exposé aux grévistes que le maire refusait de recevoir la veuve d'adresser une demande d'audience à M. le préfet, en vue des mesures à prendre.

Alors le comité de la grève nous prie d'insérer la lettre suivante, dont les termes ont été acceptés par tous les grévistes :

A Monsieur Villard.

On nous fait savoir que, d'une part vous avez supprimé la fabrication de jute et que, d'autre part vous voulez faire des victimes parmi vos ouvriers.

Le comité de la grève, après un vote unanime des grévistes vous fait cette simple demande :

Quelles sont vos conditions pour la reprise du travail ?

Nous espérons que vous aurez l'obligeance de nous vouloir envoyer votre réponse le plus tôt possible.

Le comité de la grève.

Au tissage Fremaux et Delplanque, la reprise du travail est complète.

A vieilleuse Pinte et Bonnet, il manque encore quelques gens.

Le mouvement de grève qui s'est opéré parmi les ouvriers avaient des griefs, a quitté Armentières, prétextant d'en aller qu'être en butte à leurs attaques.

Chronique du Sport

Le rallye Saint-Georges

Le rallye Saint-Georges nouvellement constitué, organise pour dimanche prochain une manifestation sportive. Cette fête consistera en un paper-hunt pour lequel les invitations sont lancées à 2 heures.

Rendez-vous à la porte d'Ham à 10 h. du matin ; départ vers un champ de courses à 10 h. 1/4.

Les courses vélocipédiques à Calais

Dimanche par un temps probable les courses organisées par le Sporting Vélocipédique Calaisien ont pu avoir lieu. Le vent soufflait à chasser un chien de fusil, mais les coureurs ont pu quand même faire quelques tours de piste.

Voici les résultats :

Course de 1 heure

Première course, 3000 m. 0 tours de piste. — 1er prix M. Bonny ; 2e M. Hachebet.

2e course, 3000 m. 0 tours de piste. — 1er prix Edmond Rochain ; 2e Alfred Rochain.

3e course (honneur) 10.000 m. 30 tours de piste. 1er M. Hachebet, 2e Deszeille, 3e Bonny, 4e Gaudin.

4e course, 3000 m. 0 tours de piste. — 1er prix M. Geoff, 2e Hachebet, 3e Gossez.

5e course. (consolation) 2.000 mètres 6 tours 1er M. Vivier, 2e Demolly.

Pendant toutes ces courses la musique a exécuté les plus beaux morceaux de son répertoire. A 7 heures 1/2 le cortège se rend au Café Flic où a lieu la distribution des prix, se composant d'objets d'art, de médailles en argent, et en bronze, sous la présidence de M. Leroy qui a prononcé un discours de circonstances, très applaudi.

A propos de funérailles civiles

La *Dépêche* a publié hier un article de protestation contre les obsèques purement civiles de M. Baggio qui avait consigné par testament, les dernières dispositions d'être enterré sans le concours de l'église.

Nous ne voudrions pas établir une polémique autour du cercueil de notre ami, mais il est toutefois des choses aux quelles il est difficile de ne pas répondre.

M. Baggio, disait la *Dépêche* a reçu les derniers sacrements avant de mourir ; il a trouvé la force de répéter avec le prêtre les prières des agonisants, et cet homme mort chrétiennement n'a pas eu d'enterrement religieux. Et la *Dépêche* se déclare affligée de cette anomalie.

Il est à remarquer que le clergé ne néglige jamais, sur la demande du parent quelconque d'un moribond, de venir s'installer au chevet de ce dernier et de lui octroyer les sacrements alors que depuis longtemps, l'agonisant n'a plus la moindre notion de ce qui se passe autour de lui.

C'est ce qu'on appelle « l'escamotage au cercueil ».

Quand la maladie a terrassé l'homme, quand le cerveau a cessé de fonctionner, quand l'anéantissement moral — en attendant l'autre — est un fait accompli, le prêtre, chauve-souris de la mort, vient tourner autour du lit du moribond.

Le clergé a fait des tentatives de ce genre avec Renan, avec Littré, avec V. Hugo, avec Voltaire, avec tous les libre-penseurs qui, toute leur vie, avaient affiché des sentiments complet désaccord avec les pratiques de la religion catholique.

Le prêtre guette l'heure dernière ou l'agonie atteste l'impuissance du penseur pour s'emparer de ce dernier et pousser le cri des revanches tardives sur le seuil de son tombeau.

Il y a dans ces façons de procéder, une violation de la liberté de conscience, un accaparement brutal de l'être qui s'en va, et qui ne peut plus se débattre sous l'étreinte de la rapace Eglise.

Ce n'est pas dans l'enterrement civil d'un homme qui, en pleine possession de sa raison, a déclaré vouloir être enterré de la sorte que réside l'anomalie mentionnée par la *Dépêche*.

C'est dans la présence d'un prêtre au chevet du lit d'un agonisant qui n'a plus la force de rien demander, ni de rien refuser.

Si par son testament M. Baggio avait légué cent mille francs à l'Eglise, et avant de mourir avait déclaré chercher un prêtre, cet ex-l'Eglise aurait refusé le legs sous prétexte que le décédé n'était plus dans les mêmes intentions testamentaires à l'heure de sa mort.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

LE TYPHUS A LILLE

La prison et le Palais-de-Justice

L'épidémie qui vient de se déclarer dans notre ville et qui semble avoir son centre au Palais-de-Justice et dans les bâtiments annexes, appelle de nouveau l'attention sur la nécessité de transporter *extra-muros* la maison d'arrêt.

Il y a longtemps déjà que les locaux occupés actuellement par les détenus ont été reconnus insalubres.

Créé pour recevoir 200 à 250 détenus, on y a parfois entassé jusqu'à 650 prisonniers.

Le nombre des détenus est en ce moment plus en rapport avec l'exiguïté des locaux, mais une recrudescence de la criminalité ou des délits graves relevant de la correctionnelle, peut amener une foire série de prisonniers à la prison de Lille.

Il est donc de toute nécessité de chercher une autre installation.

L'évacuation une fois faite, on ne devrait conserver en ville qu'une maison d'arrêt pouvant contenir un maximum de quarante prévenus.

Ce serait plutôt un lieu de dépôt ayant pour but de faciliter le service de l'instruction.

Tout condamné définitif serait dirigé sur la prison dont nous réclamons l'installation hors ville.

Nous ne verrons nul inconvénient à ce que les locaux devenus inutiles par suite de la nouvelle combinaison, fussent jetés par terre comme nous le demandions hier pour le nauséabond et infectueux Palais-le-Justice.

***

A propos du Palais de Justice et en attendant la prochaine démolition de ce réservoir à microbes pourront être rasés, il nous semble que ce serait le moment de réaliser le projet voté par le conseil général l'année dernière à la session d'août.

Un crédit de quarante-six mille francs a été accordé à cette époque, par notre assemblée départementale, *afin d'améliorer les services du parquet* et les salles d'audience.

Une commission a même été nommée dans le but d'examiner le projet relatif aux modifications à faire subir à la partie intérieure du Palais.

Cette commission comprenait plusieurs membres parmi lesquels MM. Mention, Ovigneur et deux autres conseillers généraux dont nous ne nous rappelons pas les noms.

Cette commission a eu le temps de faire son rapport depuis deux mois et il nous semble que Tourcoing est depuis longtemps venue d'utiliser le crédit voté.

Pendant qu'on est en train de faire des travaux, pourquoi ne profiterait-on pas de faire une bonne fois avec les réparations que nécessite l'état de délabrement de cette bâtisse inquiétante ?

Et par hasard, le rapport de la commission

de laquelle se trouve le vélodrome. Il était trois heures 1/2 quand les coureurs, sur vingt-six, reprirent leur course pour une course de triomphe portant l'inscription : « Le Roubaisien ».

Le S. V. C. a en effet décidé de donner ce nom à son vélodrome. *Chez nous l'un des premiers champions de la pédale en monte entre la* piste et de 333 mètres de, le tout est très bien disposé.

Sous la tente réservée au jury se trouvent M. Godefroy président, Ducarne, vice-président et Barbe, chef entraineur de la société vélocipédique de Guines ; puis MM. Sauze, vice-président et Delhaye, membre du comité du C. V. G.

A 4 heures 15, M. C. Wademé donne le signal du départ devant environ 3000 personnes.

Voici les résultats :

Première course, 3000 m. 0 tours de piste. — 1er prix M. Bonny ; 2e M. Hachebet.

2e course, 3000 m. 0 tours de piste. — 1er prix Edmond Rochain ; 2e Alfred Rochain.

3e course (honneur) 10.000 m. 30 tours de piste. 1er M. Hachebet, 2e Deszeille, 3e Bonny, 4e Gaudin.

4e course, 3000 m. 0 tours de piste. — 1er prix M. Geoff, 2e Hachebet, 3e Gossez.

5e course. (consolation) 2.000 mètres 6 tours 1er M. Vivier, 2e Demolly.

Pendant toutes ces courses la musique a exécuté les plus beaux morceaux de son répertoire. A 7 heures 1/2 le cortège se rend au Café Flic où a lieu la distribution des prix, se composant d'objets d'art, de médailles en argent, et en bronze, sous la présidence de M. Leroy qui a prononcé un discours de circonstances, très applaudi.

A propos de funérailles civiles

La *Dépêche* a publié hier un article de protestation contre les obsèques purement civiles de M. Baggio qui avait consigné par testament, les dernières dispositions d'être enterré sans le concours de l'église.

Nous ne voudrions pas établir une polémique autour du cercueil de notre ami, mais il est toutefois des choses aux quelles il est difficile de ne pas répondre.

M. Baggio, disait la *Dépêche* a reçu les derniers sacrements avant de mourir ; il a trouvé la force de répéter avec le prêtre les prières des agonisants, et cet homme mort chrétiennement n'a pas eu d'enterrement religieux. Et la *Dépêche* se déclare affligée de cette anomalie.

Il est à remarquer que le clergé ne néglige jamais, sur la demande du parent quelconque d'un moribond, de venir s'installer au chevet de ce dernier et de lui octroyer les sacrements alors que depuis longtemps, l'agonisant n'a plus la moindre notion de ce qui se passe autour de lui.

C'est ce qu'on appelle « l'escamotage au cercueil ».

Quand la maladie a terrassé l'homme, quand le cerveau a cessé de fonctionner, quand l'anéantissement moral — en attendant l'autre — est un fait accompli, le prêtre, chauve-souris de la mort, vient tourner autour du lit du moribond.

Le clergé a fait des tentatives de ce genre avec Renan, avec Littré, avec V. Hugo, avec Voltaire, avec tous les libre-penseurs qui, toute leur vie, avaient affiché des sentiments complet désaccord avec les pratiques de la religion catholique.

Le prêtre guette l'heure dernière ou l'agonie atteste l'impuissance du penseur pour s'emparer de ce dernier et pousser le cri des revanches tardives sur le seuil de son tombeau.

Il y a dans ces façons de procéder, une violation de la liberté de conscience, un accaparement brutal de l'être qui s'en va, et qui ne peut plus se débattre sous l'étreinte de la rapace Eglise.

Ce n'est pas dans l'enterrement civil d'un homme qui, en pleine possession de sa raison, a déclaré vouloir être enterré de la sorte que réside l'anomalie mentionnée par la *Dépêche*.

C'est dans la présence d'un prêtre au chevet du lit d'un agonisant qui n'a plus la force de rien demander, ni de rien refuser.

Si par son testament M. Baggio avait légué cent mille francs à l'Eglise, et avant de mourir avait déclaré chercher un prêtre, cet ex-l'Eglise aurait refusé le legs sous prétexte que le décédé n'était plus dans les mêmes intentions testamentaires à l'heure de sa mort.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

LE TYPHUS A LILLE

La prison et le Palais-de-Justice

L'épidémie qui vient de se déclarer dans notre ville et qui semble avoir son centre au Palais-de-Justice et dans les bâtiments annexes, appelle de nouveau l'attention sur la nécessité de transporter *extra-muros* la maison d'arrêt.

Il y a longtemps déjà que les locaux occupés actuellement par les détenus ont été reconnus insalubres.

Créé pour recevoir 200 à 250 détenus, on y a parfois entassé jusqu'à 650 prisonniers.

Le nombre des détenus est en ce moment plus en rapport avec l'exiguïté des locaux, mais une recrudescence de la criminalité ou des délits graves relevant de la correctionnelle, peut amener une foire série de prisonniers à la prison de Lille.

Il est donc de toute nécessité de chercher une autre installation.

L'évacuation une fois faite, on ne devrait conserver en ville qu'une maison d'arrêt pouvant contenir un maximum de quarante prévenus.

Ce serait plutôt un lieu de dépôt ayant pour but de faciliter le service de l'instruction.

Tout condamné définitif serait dirigé sur la prison dont nous réclamons l'installation hors ville.

Nous ne verrons nul inconvénient à ce que les locaux devenus inutiles par suite de la nouvelle combinaison, fussent jetés par terre comme nous le demandions hier pour le nauséabond et infectueux Palais-le-Justice.

***

A propos du Palais de Justice et en attendant la prochaine démolition de ce réservoir à microbes pourront être rasés, il nous semble que ce serait le moment de réaliser le projet voté par le conseil général l'année dernière à la session d'août.

Un crédit de quarante-six mille francs a été accordé à cette époque, par notre assemblée départementale, *afin d'améliorer les services du parquet* et les salles d'audience.

Une commission a même été nommée dans le but d'examiner le projet relatif aux modifications à faire subir à la partie intérieure du Palais.

Cette commission comprenait plusieurs membres parmi lesquels MM. Mention, Ovigneur et deux autres conseillers généraux dont nous ne nous rappelons pas les noms.

Cette commission a eu le temps de faire son rapport depuis deux mois et il nous semble que Tourcoing est depuis longtemps venue d'utiliser le crédit voté.

Pendant qu'on est en train de faire des travaux, pourquoi ne profiterait-on pas de faire une bonne fois avec les réparations que nécessite l'état de délabrement de cette bâtisse inquiétante ?

Et par hasard, le rapport de la commission

Chronique Locale

ROUBAIX

Une tentative de suicide. — Hier matin, vers 9 h. du même, plusieurs personnes du quartier, virent un individu qui se pendait à la passerelle des Soles, » au quai de Wattrelos, dans la canal.

Des ouvriers ont pu lui faire un secours et on parvint après quelques efforts à le ramener sain et sauf sur la Berge.

Transporté dans une maison voisine il reprit bientôt ses esprits et il put se faire reconduit à son domicile rue de Boulogne.

Il a déclaré se nommer Théodore Ghuis, âgé de 18 ans, ouvrier tisserand qui était malade depuis quelque temps et qui avait été pris et dans la plus profonde misère et voulu en finir avec la vie.

Une étrange trouvaille. — Au quai de Wattrelos, hier, dans la journée, on a trouvé une casquette, sa veste contenant une paibook inscrites placé dans un étui en fer blanc, un lablier d'ouvrier et un livret au nom de Jean Vandenkiekte, 63 ans, ouvrier mécanicien, demeurant rue de Napoléon. Le quai Wattrelos a été dragué depuis longtemps venue d'utiliser le crédit voté.

Pendant qu'on est en train de faire des travaux, pourquoi ne profiterait-on pas de faire une bonne fois avec les réparations que nécessite l'état de délabrement de cette bâtisse inquiétante ?

Tentative de suicide ? — Depuis quelque temps, un ouvrier de la mar-

Les accidents. — Deux gamins ont été victimes d'accidents dus à leur imprudence. *Jabood* rue de la Fresnoy, *Emil Dunin*, 8 ans, demeurant cour Briet s'est fauché le coudeau lombant, pendant qu'il causait avec ses camarades.

Une Pl. Rue, Henri Groven en jouant sur un sommier, provenant de démolition est tombé sur un clou et s'est blessé grièvement au bas ventre.

Tous deux ont été admis à l'hôpital.

Réunion de Commission. — La troisième commission municipale a rejourd'hui vendredi à 3 heures 1/2 de l'après-midi pour visiter les rues Cuvelle et des Chasseurs.

Ouverture de l'Ecole de natation — L'école de natation sera ouverte au public à partir du dimanche 29 mai courant.

Le bassin est ouvert de 8 heures du soir à la fermeture, le vendredi, de 5 heures à midi, sont des dames-jours réservés aux femmes.

L'école gratuite sera uniquement réservée aux femmes :

Les dimanches 11 juin, 2 et 28 juillet, 18 août et 8 septembre, de trois heures du soir à la fermeture.

Avis aux vélocipédistes — Un vélocipédiste de la rue du Collège, M. G., s'est vu dresser procès-verbal pour avoir négligé de se munir d'un avertisseur.

TOURCOING

Caisse d'épargne de Tourcoing

Rapports sur les opérations de l'année 1892

La caisse d'épargne et de prévoyance de Tourcoing, dont la fondation remonte au mois de juillet 1833, figure au nombre des principales caisses d'épargne de France tant par l'importance de ses opérations que par l'excellence de son administration.

Le rapport présenté par l'honorable M. François Masurel-Jonglez, vice-président à l'assemblée générale des directeurs, tenue le 27 avril dernier, sur les opérations de l'année 1892, atteste une florissante situation.

Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire les points principaux de ce remarquable travail ; on y trouvera un exposé lumineux du différend survenu entre la caisse-mère et la succursale de Linselles.

Messieurs,

Dans notre séance du 19 janvier dernier, vous avez désigné vous-mêmes, Georges Lombard, Ferand Lambin, Ernest Deconninck et Léon Mannu pour vous représenter à la commission de vérification des écritures de la caisse d'épargne pendant l'exercice 1892.

Ces trois membres, Deconninck, empêché, tous les membres de cette commission se sont réunis le 9 mars dernier, pour procéder à l'examen des livres mis à leur disposition par M. Leduc, notre agent général.

Nous sommes heureux de vous dire que nous avons constaté une régularité parfaite dans la comptabilité et reconnu une concordance complète entre les comptes individuels et les comptes divisionnaires.

En conséquence, nous vous proposons d'approuver les comptes de 1892 et d'autoriser M. le vice président à signer de conformité les tableaux qui doivent être adressés à M. le ministre du commerce.

Avant d'aborder l'examen de ces opérations qui intéressent le trésor fédéral et détaillées dans les tableaux réglementaires, nous tenons à vous entretenir des faits les plus importants qui se sont produits dans le courant de l'exercice écoulé.

La constitution du bureau n'a subi aucune modification.

Comme les années précédentes il est composé de : MM. Victor Hassebroucq, maire, président du conseil des directeurs ; Masurel-Jonglez, conseiller général, *vice-président* — Léon Mounier, *secrétaire*.

Par suite de décès et de démission le Conseil des directeurs a eu à déplorer le très vif regret de perdre quelques-uns de ses membres

M. Eugène Dumortier et Honoré Colson ont été appelés à remplir le mandat de directeurs, en remplacement de nos regrettés collègues, MM. Emile Lemaire et Ernest Lemire.

Pour des raisons étrangères à notre administration, M. Fidèle Caretta a donné sa démission de membre du conseil des directeurs et a été remplacé *par M. Fernand Lambin*.

MM. Desseaux et Lambin remplissaient depuis longtemps déjà les fonctions d'administrateurs-adjoints ; nous les avons vus à l'œuvre et nous n'avons pas cru devoir de leurs nominations nous ont délégué cet aimable collègue et nous lui souhaitons la bienvenue parmi nous.

Nous saisissons, messieurs, cette occasion pour *adresser à tous les membres du Conseil, des directeurs*, ainsi qu'aux administrateurs-adjoints, nos sincères félicitations pour la ponctualité avec laquelle ils remplissent le mandat. Nous les remercions du concours précieux et évoué qu'ils apportent en toutes circonstances.

Dans le but d'assurer mieux de régularité encore dans le service, vous avez décidé que trois administrateurs assisteraient aux séances et se partageraient le contrôle des bureaux de la manière suivante :

1° Bureau — Caisse de versements.

2° Bureau — Caisse des remboursements.

3° Bureau — Règlement des livres.

A cet effet, il a été convenu de porter à 28 le nombre des administrateurs-adjoints de notre caisse et de faire suivre à la partie intérieure du Palais.

Cette commission comprenait plusieurs membres parmi lesquels MM. Mention, Ovigneur et deux autres conseillers généraux dont nous ne nous rappelons pas les noms.

Cette commission a eu le temps de faire son rapport depuis deux mois et il nous semble que Tourcoing est depuis longtemps venue d'utiliser le crédit voté.

Pendant qu'on est en train de faire des travaux, pourquoi ne profiterait-on pas de faire une bonne fois avec les réparations que nécessite l'état de délabrement de cette bâtisse inquiétante ?

Et par hasard, le rapport de la commission

Nous ne voulons pas retracer ici toutes les phases de ce conflit ; rappelons cependant en quelques mots que, en sous-ordre, nous étions avec l'Angleterre, qu'à l'origine, nous avions pu, en 1886 nous nous en sommes de la fondation de la succursale

Nous avons pu, en 1887, refuser, sans accepter notre candidat. Il nous fut alors présenté, une quatrième administration qui fut préalablement consultée, une liste de trois noms parmi lesquels nous étions priés de choisir un sous-caissier.

En faite de la mauvaise volonté évidente que l'on nous témoignait, nous avons commencé efforts de sauvegarder l'amour-propre des deux parties. Nous avons donc abouti à la nomination de M. Leriche et nous avons refusé les trois candidats proposés, en demandant la présentation d'une nouvelle liste à notre choix.

Le Conseil d'administration de la succursale de Linselles s'est alors réuni sous la présidence de M. Charles Dhalluin, maire, afin de vouloir entendre, en conciliation, il semble que le désaccord avoir à nommer comme sous-caissier M. Lefebvre, un des trois candidats primitivement soumis à notre choix.

Par conséquent, au lieu de nous présenter une nouvelle liste, comme nous en avions le droit de l'exiger, le conseil d'administration restreignait ses premières prérogatives et nous demandait de nommer pour avoir à nous conformer à son injonction.

Vous avez refusé, messieurs, de sous-entrer à de certaines prétentions, nous avons en raison de ne pas céder à ce qui nous semblait, et nous, de ne pas céder au précédent qui pouvait avoir dans l'avenir de graves conséquences, car il vous est bien aisé de comprendre qu'accepter la moindre responsabilité dans les actes d'une administration qui entendait procéder de la sorte, c'est vous exposer à une complète indépendance.

Nous avons encore un autre fait à déplorer dans cette affaire, c'est l'attitude de nos adversaires qui, solidaire de la loi, a mis la création de deux succursales dans une même commune, il ne fut tant même compte de ses avis pour la nomination de sous-caissier.

Le litige est aujourd'hui porté devant le Conseil d'Etat et nous avons pleinement confiance que la sérieux mot nous donnera gain de cause.

La Chambre des députés vient d'ailleurs de faire connaître son opinion dans la discussion en vidant en deuxième lecture le projet de loi, qui, en supprime dans toutes localités où il y aurait deux succursales, le nombre suivant des deux et, afin d'éviter tout malentendu dans l'avenir, spécifie bien qu'il ne pourra jamais être créé plus d'une succursale par commune.

Nous ne voudrions pas terminer le compte rendu du conflit avec l'ancienne administration de notre succursale de Linselles, sans remercier M. le Ministre pour la sympathie et de reconnaissance aux personnes qui nous leur vous prêtent leur concours, en nous aidant à constituer dans cette commune un nouveau conseil d'administration. Ce conseil se trouve ainsi composé : Messieurs Edouard Bouin, président, Henri Dumontier, secrétaire, Alphonse Delvertre, membres du conseil d'administration, et Victor Ghesquières, *Paul Duquesnoy et Augustin Wallaert*.

Grâce au dévouement de ces bons citoyens, les opérations de notre succursale ont pu continuer sans interruption et se faire dans d'excellentes conditions.

Nous avons aussi à vous entretenir, messieurs, d'une importante décision que vous avez prise pendant le cours de l'exercice.

Depuis quelques années, les services de la caisse d'épargne étaient installés dans le sous-sol de l'Hôtel-de-Ville ; cette situation, quoique défectueuse, suffisait néanmoins pour les besoins du service.

Mais l'administration municipale ayant dû reprendre ce local à notre disposition et provisoirement, un vieil immeuble beaucoup moins bien approprié encore à l'emploi auquel on le destinait.

Comme il avait plusieurs fois été question de transférer l'ensemble d'une caisse d'épargne qui possèdent un hôtel, vous avez jugé que le moment était venu de mettre ce projet à exécution.

Par une délibération prise le 4 février 1892, vous avez décidé l'acquisition d'un terrain et la construction d'un immeuble ou vue d'y installer les services de la caisse.

Nous apprenons que dans quelques mois, c'est-à-dire si possible, le jour du cinquantenaire de la fondation de notre caisse d'épargne, nous pourrons nous y rendre pour y faire le transfert de notre caisse et que tous devons aux plans de notre habile architecte, M. Mariard, dont un tel monument légaraie la nom à la postérité.

Nous pouvons nous trouvons à toutes les facilités désirables : le service pourra s'y faire promptement et sans encombre et nous aurons atteint le but qui fait l'objet de toutes nos préoccupations en donnant satisfaction à tous les intérêts.

Nous donnons ci-après un résumé succinct des opérations de la caisse centrale et de ses succursales pendant l'exercice écoulé.

La fortune personnelle de la caisse était au 1er janvier 1893 de 215,351 fr. 43.

Il y a lieu de tenir compte :

1° La différence existant entre les intérêts alloués par la caisse des dépôts et consignations

Et ceux payés pendant l'année aux déposants et capitalisés fin d'exercice 405,406.45

soit francs 38.831.28

2. Les arrérages des rentes appartenant à la caisse 1.126

3. Le montant d'un compte atteint par la déchéance trentenaire 21.12

Donc il faut déduire : Ensemble fr. 39.997.35

Le montant des frais généraux 22.159.15

Reste bénéfice net 17.818.20

Ce qui porte le capital de la caisse d'épargne au 31 décembre 1893 à 231,369.63

Cette fortune se décompose comme suit :

1° Fonds en compte-courant à la Caisse des Dépôts et Consignations au 1er janvier 1892 193.623 68

Bénéfices de l'exercice 1892 17,818 20

Solde dû par la Caisse des Dépôts et Consignations 211,147 38

2° 450 francs de rente à 3 0/0 avant coûté 10.840 40

675 fr. de rente à 4 1/2 0/0 11.888 85

22.728 95

8 valeurs du mobilier 7.997 40 231,369 63

Les bénéfices réalisés en 1891, étant de 14 559 11

Ceux constatés en 1892, s'élevant à 17,818 20

La différence en plus est de 3.263 09

Mouvement des livrets et des fonds

1. Mouvement des livrets. — Nombre de livrets existants au 1er janvier 1892 14.890

Nombre de livrets ouverts directement 3,197

Nombre de livrets ouverts par transfert 16

Total : 18,453

Livrets soldés pendant l'année 1,288

Id. par transfert 16

Id. par prescription centenaire 1

Reste donc en circulation au 31 décembre 1892 15.119

Au 31 décembre 1891, il n'y en avait que 14,890

L'augmentation pour 1892 est de 229

2. Mouvement des fonds. — I. Reçu. — Solde au 1er janvier 1892 11,538,999.99

Reçu en espèces par 10.976 versements 3,779,350.09

Reçu par 16 transferts 15,136.15

Intérêts alloués aux déposants pendant l'année 1892. 405,406.45

Total : 15,738,892.68

2° *Remboursement* 12,546,665.86

Payé pour 7253 remboursements espèces. 2,229,174.93

Payé pour 16 remboursements par transferts 11,097.62

Payé pour 4 inscriptions de rentes sur demande. 4,364.35

D'un compte atteint par la déchéance trentenaire 21.12

2,238,577.92 2,238,577.92

Au 31 décembre 1892 fr. 13,410,554.93

Dont 4 comptes de sociétés 1.000.00

Il était quatre 11 508.100.00

Doit maintenant pour l'année de fr. 901,814.71

Les opérations des sept succursales entrent dans les opérations totales de la caisse pour 3622 livrets et 1.000 fr. de 2.321.119 fr. 24 c.

Voici comment ces résultats se répartissent entre chaque succursale :

Succursale d'Hallluin	563 livrets
Linselles	193
Roncq	770
Bondues	341
Bouchepoche	263
Neuville	487
Mouveaux	222
Total.	3.622 livrets

Avoir des déposants

Succursale d'Hallluin	467.817 28
Linselles	1.062.874
Roncq	685.195 30
Bondues	263.901 41
Bouchepoche	229.303 07
Neuville	473.572 71
Mouveaux	427.520 64
Total :	3,231,482.24

Parmi les comptes nouveaux ouverts en 1892, les ouvriers d'industries en possèdent le plus grand nombre de livrets, 572. Viennent ensuite : 1° les employés d'administration, 487 ; les journaliers et ouvriers agricoles, 421 ; les chefs d'établissements commerçants, 318 ; les employés, 81 ; les professions libérales, 80 ; les propriétaires, 177 ; les domestiques 138 ; les militaires et marins, 4 ; enfin une société de secours mutuels.

***

M. François Masurel-Jonglez, vice-président rapporteur fait suivre l'exposé de la situation financière de la caisse de quelques considérations sur le mouvement général et ajoute à titre de conclusions de l'exposé sommaire que nous venons de faire.

Les voici :

Comme nous vous l'avons fait remarquer au début de ce rapport, ce sont 400 déposants en plus pendant l'année écoulée de 201, 814 71 dont 450.000 provienent de l'excédent des versements sur les remboursements et 450.000 fr. de intérêts payés au cours d'année et capitalisés à la fin de l'exercice.

Nous avons lieu de nous féliciter de ce résultat et nous pensons d'autant avec calme à la fin de la campagne que nous constatons depuis quelques mois et qui est due à des bruits alarmants répandus dans le but de discréditer les caisses d'épargne et de susciter des embarras au gouvernement.

Les retraits ont été considérable pendant le 1er trimestre, mais nous espérons que les déposants mieux renseignés, nous rendront bientôt la confiance dont nous avons jou et dénoncé, ils reconnaîtront qu'aucune institution au monde ne peut leur offrir plus de sécurité que la nôtre.

Le mouvement ascendant des versements faites situation peut encore être attribué en partie, à la réduction du taux de l'intérêt qui, de 3.50 0/0 l'an dernier, a été ramené à 3.35 0/0.

Peut-être aussi les nombreux emprunts qui ont eu lieu à l'ancienne dignité quelque temps, les quartiers nouveaux qui se constituent, contribuent-ils à un certain nombre de retraits, par conséquent les sont pas sans offrir, à notre dépense, un avantage dont ils ont raison de profiter.

Si ce dernier motif devait sont être la cause de la diminution de nos dépôts, nous nous en réjouissons, car c'est précisément le but que nous poursuivons atteindre en abaissant le taux de l'intérêt.

Nous voisinons malheureusement que les capitaux ainsi en loyés soient de beaucoup les moins importants et que les ouvriers qui ont les plus modestes économies en 1893, reprendre au plus au fond de vieux bahut.

Espérons que les capitaux que cette fois et dépensés conserveront la mémoire des faits, et qu'à l'avenir il sera moins facile de les tromper.

***

L'excellente situation de la Caisse d'épargne de Tourcoing, à laquelle les succursales concourrent pour une bonne part, fait le plus grand honneur à l'esprit de la population ; aussi nous avons lieu de nous féliciter de l'éloquent sympathique agent général, M. Léandre Leduc, comme au zèle et au dévouement de tous les administrateurs.

Quant à la question de la succursale de Linselles, au sujet du conflit qui s'est élevé entre l'administration municipale de cette commune et la caisse d'épargne de Tourcoing, elle est aujourd'hui définitivement tranchée par l'arrêt que vient de rendre le Conseil d'Etat ordonnant la fermeture de la succursale illégale dont la création a été reconnue illégale.

Tentatives de vols. — L'avant dernier *soir, vers 11 h. Dewavrin, négociant en laines*, rue Notre-Dame-des-Anges, fut réveillé par les aboiements de son chien. Il se leva et crut qu'il y avait des malfaiteurs dans la maison. Il voulut descendre, mais sa femme l'en dissuada, il se borna à faire fonctionner les sonneries électriques.

Le matin venu il put constater que des malfaiteurs s'étaient introduits chez lui en soulevant un chassis à guillotine. Rien n'indique qu'ils aient un certain désordre. Rien n'a été dérobé.

La ou les malfaiteurs n'ont pas été vus prenant la fuite. M. Villon, commissaire du 2e arrondissement en a dressé procès-verbal.

— Dans la nuit de dimanche à lundi vers 3 heures du matin, Mme Sauterre de l'épicerie parisienne, rue St-Jacque, fut réveillée par un bruit insolite. Il lui sembla que des *malfaiteurs* avaient pénétré dans le magasin et y commettaient un vol.

Mme Sauterre, dont le mari était précisément absent, se leva et ouvrit sa fenêtre. Elle aperçut à une certaine distance deux hommes qui s'en allaient.

Au matin, on s'est qu'en effet des malfaiteurs d'étaient introduits en soulevant au moyen d'une pince-monseigneur l'un des volets de fermeture qu'ils maintenaient soulevé avec un pavé et pénétrant dans le magasin.

Un petit bureau avait été fracturé, mais il ne contenait qu'une pièce de deux francs, qui échappa même aux recherches des voleurs.

Ceux-ci fracturèrent également un autre tiroir ne contenant que des papiers.

Ils prirent quelques pièces de monnaie sur la vérandah et cherchèrent à pénétrer dans la cave. Il est possible que le cambriolage ait été interrompu par le mari en faction.

Ils se retirèrent les mains vides, ayant quelques pains de savons et le contenu d'un local de boulanger.

Une histoire bizarre. — M. Charles Agache, chauffeur rue des Trois-Pierres, a perdu son chien, Caïd-le-Noir, un tout jeune saint. Il veilla seul la petit corps pendant la nuit. Vers une heure du matin, le je